Bratislava, le 15 Novembre 2016

Réunion plénière de la LVI COSAC

Les 13 – 15 novembre 2016, Bratislava

Contribution de la LVI COSAC

1. Le renforcement du rôle des parlements nationaux au sein de l´UE

1.1 La COSAC apprécie les progrès accomplis par la Commission européenne actuelle (2014 -) dans l´amélioration des relations avec les parlements nationaux, comme l´indique le 26e rapport semestriel de la COSAC, et cela notamment grâce à un nombre croissant de visites des commissaires au sein des parlements nationaux et de leurs chambres, et invite la Commission européenne à poursuivre ses efforts de mise en place d´une forme de dialogue permanent avec les parlements nationaux. Ce dialogue renforce les compétences des parlements nationaux de demander leurs gouvernements nationaux de rendre des comptes et d´analyser leurs politiques nationales et européennes.

1.2 S´agissant du dialogue politique entre la Commission européenne et les parlements nationaux, la COSAC voit la possibilité d´améliorer la procédure de réponses aux avis motivés exprimés par les parlements nationaux et propose, en conséquence, que la Commission européenne réponde mieux aux préoccupations spécifiques des parlements nationaux dans le cadre du délai qui ne dépasse pas la période des 8 semaines et qu´elle analyse tous les aspects potentiels avant d´émettre ses réponses, en particulier en cas de déclenchement du mécanisme dit du « carton jaune ». De même, la COSAC souligne l´importance des discussions et des échanges de vues entre les parlements nationaux dans le cadre de la procédure de contrôle de la subsidiarité.

1.3 La COSAC, en fonction du dialogue politique avec la Commission européenne mis en place, fait appel au Parlement européen pour qu'il améliore par sa participation l´évaluation des opinions des parlements nationaux dans le cadre du dialogue politique au sein des commissions parlementaires compétentes.

1.4 La COSAC considère le mécanisme dit du « carton vert » comme un maillon essentiel pour renforcer le rôle des parlements nationaux et, de ce fait, encourage les parlements nationaux à continuer à étudier les opportunités futures d´application des initiatives entrant dans le cadre du « carton vert ».

1.5 La COSAC constate que l´information efficace sur les affaires européennes s´avère être, dans les circonstances normales, un des éléments clés dans le comblement du fossé entre

l´Union européenne et ses citoyens, et reconnaît le rôle des parlements nationaux dans l´association des citoyens, la communication d´informations neutres et leur sensibilisation générale en matière d´affaires européennes**.** À cet égard il est important de souligner le mandat démocratique dont les parlements nationaux disposent dans la représentation des électeurs. Dans le contexte du résultat du référendum au Royaume Uni, la COSAC reconnaît le rôle crucial à jouer par les parlements nationaux, en qualité des institutions ayant le mandat démocratique direct et a la responsabilité pour contribuer au fonctionnement et à l´avenir du projet unique qu´est l´Union européenne.

1.6 La COSAC fait appel à tous les parlements pour jouer un rôle plus actif dans la communication des affaires de l´Union européenne, et, encourage, à cet effet, tant les parlements nationaux que le Parlement européen, à partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de communication entre eux. En outre, la COSAC fait remarquer l´intérêt que peut présenter le fait de mieux cibler et d´adapter le contenu de la communication sur les affaires européennes, pour l´implication des milieux spécifiques, tels que les universités, les établissements scolaires, etc.

1.7 Afin de mettre entièrement à profit les technologies disponibles, la COSAC invite les parlements à étudier, de manière approfondie, les opportunités offertes par l´utilisation des médias sociaux, susceptibles de sensibiliser sur les affaires de l´Union européenne et ses parlements en tant que centres majeurs de débats, et cela principalement en rapport avec la jeunesse européenne.

2. Partenariat transatlantique commercial et d´investissement (TTIP-PTCI) : un accord commercial entre l´Union européenne et les États-Unis (et ses défis, opportunités et risques)

2.1 La COSAC reconnaît que la politique commerciale de l´UE a une importance primordiale, géopolitique et économique pour l´Europe dans le façonnement de la globalisation, dans le renforcement des standards internationaux et dans l´amélioration de l´accès aux marchés étrangers; la COSAC considère que les accords commerciaux négociés de manière équitable, transparents et largement partagés, complexes avec les pays tiers, négociés avec l´égard aux résultats mutuellement avantageux, peuvent être des instruments importants capables d´augmenter la participation de l´UE au marché global. La COSAC note que ce seront les autres à établir les règles internationales si l´Union européenne n´agit pas maintenant.

2.2 La COSAC voit dans les accords commerciaux équilibrés l´opportunité pour le soutien de la croissance et de la création des emplois, et aussi l´opportunité pour renforcer le développement durable, la promotion des droits de l´homme, des standards sociaux et professionnels et la viabilité environnementale au niveau mondial, mais aussi une opportunité pour assurer la fourniture des services et des services municipaux. La COSAC

demande que l´Union européenne défende mieux ses intérêts au cours des négociations et qu'elle insiste sur le principe de la réciprocité.

2.3 La COSAC reconnaît la différence des vues et le scepticisme exprimé par nombreux citoyens européens, en ce qui concerne le contenu de ces accords et fait appel aux institutions européennes, aux parlements nationaux et aux gouvernements pour répondre aux préoccupations, pour démontrer clairement les impacts des accords commerciaux et pour assurer la transparence dans les processus de négociations.

2.4 La COSAC salue les mesures améliorées de la Commission, en matière de transparence de la procédure de négociation du TTIP, mais souligne la nécessité d´instaurer le niveau de transparence élevé pour tous les accords commerciaux qui pourrait répondre aux préoccupations des citoyens et parlementaires européens.

2.5 La COSAC reste convaincue que le processus de négociation et ses résultats devraient pleinement respecter les principes de liberté, de démocratie, d´État de droit et de cohésion sociale sur lesquels l´Union européenne est fondée, et ainsi assurer un gage sérieux que la conclusion et la signature du TTIP n´entraîneront pas l´affaiblissement des réglementations et normes européennes, mais au contraire, leur renforcement.

2.6 La COSAC fait noter que les parlements nationaux, ainsi que le Parlement européen, doivent être capables d'analyser le processus de négociation du TTIP conformément aux dispositions du Traité sur le fonctionnement de l´Union européenne (notamment l´article 218). La COSAC considère que le TTIP ne peut être appliqué provisoirement que si le Parlement donne son accord avec l´accord final conclu par le Conseil. La COSAC encourage donc la Commission et les gouvernements des États membres à continuer à renforcer leurs échanges avec les parlements nationaux et le Parlement européen. La COSAC rappelle aussi qu´ on attend que le TTIP soit un traité mixte et c´est la raison pour laquelle l´ entrée en vigueur éventuelle du TTIP sera déterminée par les procédures de ratification respectives dans tous les États membres.

3. 2016:« Année de délivrance » de l´Union de l´énergie

3.1 La COSAC se félicite du projet de l´Union de l´énergie et de ses ambitions de faire progresser l´UE vers une énergie plus sûre et plus viable, tout en la plaçant à la tête de la production de l´énergie renouvelable et de la lutte contre le changement climatique. Ces ambitions ne peuvent cependant pas être atteintes au seul niveau intergouvernemental et, par conséquent, demandent des solutions européennes communes.

3.2 La COSAC constate que l´UE est le premier importateur d´énergie mondial, sachant que la dépendance du nombre de ses États membres d´un seul fournisseur la rend particulièrement vulnérable. La COSAC perçoit mal les prix élevés d´énergies au sein de l´UE, par rapport à d´autres économies concurrentielles. Ainsi la COSAC est en faveur du renforcement des droits de consommateur qui peut, entre autres, aider de façon efficace à la

lutte contre la pauvreté énergétique. En conséquence, la COSAC rappelle que l´Union de l´énergie vise à approvisionner les consommateurs en une énergie qui soit non seulement sûre, viable et écologique, mais aussi compétitive et plus abordable. Pour atteindre cet objectif, il est inévitable de respecter les décisions souveraines des États membres, tout en favorisant les actions qui sont plus facilement atteignables au niveau de l´UE.

3.3 La COSAC insiste sur l´intérêt de la solidarité et de la confiance entre les États membres de l´UE lors de la fourniture de l´énergie sûre, tout en mettant en exergue l´importance d´une action commune à l´égard des pays tiers. Dans ce contexte, la COSAC exprime sa préoccupation face aux projets jugés injustifiés sur le plan technique, environnemental, économique et géopolitique et hautement contre-productifs du point de vue de la sécurité énergétique de l´UE. En revanche, afin de renforcer le marché unique et la sécurité énergétique, la COSAC favorise les efforts visant à maximiser l´utilisation des ressources énergétiques propres de l´UE, y compris celles pour la production sûre et stable de l´électricité et à optimiser la diversification des voies d´acheminement de l´énergie, tout en mettant l´accent sur l´importance d´une coopération régionale plus étroite.

3.4 La COSAC rappelle que 12 États membres n´ont pas atteint l´objectif de 10% d´interconnexion d´électricité et c´est pourquoi ils restent isolés du marché intérieur d´électricité. La COSAC demande que le Fonds européen pour les investissements stratégiques accorde une attention spéciale aux projets qui résolvent les manques les plus significatifs de l´interconnectivité suffisante.

3.5 La COSAC se félicite de l´Accord de Paris qui, d´après elle, représente une nouvelle étape dans la lutte contre le changement climatique et un engagement fort vis-à-vis de l´environnement et des générations futures. La COSAC appelle donc à son respect inconditionnel, tout en étant persuadée que le projet de l´Union de l´énergie apportera une contribution substantielle à la réalisation de ses objectifs ainsi que des objectifs que l´UE s´est fixés pour 2020, 2030, 2050.

3.6 La COSAC souligne l´importance que revêtent, pour l´Union de l´énergie, les investissements dans la recherche et le développement. Elle met en évidence leur potentiel pour la construction de l´Union de l´énergie sûre, efficace et écologique et la réduction des coûts de la production d´énergie avec une priorité claire de respecter l'Accord de Paris sur les sources d'énergie renouvelables. Dans ce contexte la COSAC salue l'effort pour atteindre un meilleur Système communautaire d'échange de quotas d'émission (ETS – SCEQE) qui contribuera à la modernisation du secteur d´énergie européen.

3.7 La COSAC exprime sa conviction que les efforts consentis au développement des technologies innovantes à faibles émissions et des solutions connexes, ainsi que le progrès en matière d´innovations présentant un bon rapport coût/efficacité, jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la compétitivité de l´UE.

3.8 La COSAC encourage les actions au niveau local, axées sur la rénovation d´immeubles et l´augmentation de la part d´utilisation des transports publics, en vue de réaliser le maximum d´économies d´énergie.

4. La sécurisation des frontières extérieures de l'UE dans le contexte de la migration irrégulière

4.1 La COSAC reconnaît tous les aspects humanitaires de la gestion de la crise migratoire et des réfugiés. La COSAC continue à souligner qu'il est important de trouver des moyens sûrs et légaux d´arrivée dans l´UE pour les demandeurs d'asile admissibles et pour les réfugiés. La COSAC apprécie la coopération de l´UE avec les pays de transit et d´origine des flux migratoires et insiste sur le fait que la protection des droits de l´homme des migrants et des demandeurs d´asile et des réfugiés de guerre doit être placée au cœur des activités réalisées ayant pour objectif de résoudre la crise migratoire au niveau de l´UE. La COSAC considère la sécurisation des frontières extérieures de l´UE comme une priorité immédiate pour une gestion réussie des flux migratoires irréguliers actuels et futurs.

4.2 La COSAC réaffirme l´importance de la solidarité, de la responsabilité et de la répartition équitable des charges entre les États membres basés sur le besoin de gérer de manière acceptable la migration irrégulière, conformément à l´article 80 du Traité sur le fonctionnement de l´Union européenne (TFUE), dans le respect des droits de l´homme et des conventions et accords internationaux. La COSAC fait appel à l´Union européenne pour traiter et éliminer les causes-racines de la migration. La COSAC invite la présidence slovaque ainsi que les futurs États à la présidence, à présenter des propositions de compromis et à rechercher activement les solutions efficaces et acceptables face à la problématique de la migration avec un égard spécial aux droits de l'homme, à la solidarité et l'humanité, et aussi à la gestion facilement accessible de l'accueil sur le terrain.

4.3 La COSAC souligne également la solidarité européenne interne et globale nécessaire pour les programmes de réinstallation effectifs pour le soutien des États, tels que l´Italie et la Grèce en gestion des abris et soins des réfugiés.

4.4 En ce qui concerne le maintien et le renforcement des contrôles de la route de la Méditerranée orientale, la COSAC invite à une application immédiate de la déclaration de l'UE-Turquie et rappelle la nécessité de son application complète et uniforme à tous les États membres de l'Union européenne.

4.5 La COSAC soutient la reconnaissance fait par le Conseil Européen, lors de sa réunion d'octobre, relative à "la contribution significative, aussi financière, réalisée par les États membres ayant les frontières extérieures dans les années récentes"; la COSAC appelle aux institutions européennes pour prendre en considération les efforts réalisés par ces États pour répondre aux obligations humanitaires suivantes: sauver les vies du nombre augmentant des demandeurs d'asile qui arrivent aux frontières extérieures de l´Europe, assurer les opérations de sauvetage, d´identification, des soins médicaux, de logement, de vêtements,

d´alimentation et d´intégration sociale. C´est pourquoi ces dépenses devraient être considérées dans le calcul de bilan structurel du budget gouvernemental.

4.6 La COSAC souligne que l´Union européenne, espace de libre circulation et de frontières ouvertes, doit viser une politique européenne commune en matière de migration, mettant l´accent aussi bien sur la protection des citoyens de l´UE que sur la préservation de ses frontières extérieures et le sauvetage des et la solidarité avec les réfugiés, demandeurs d´asile et migrants, en respectant les droits de l´homme et toutes les traités et conventions internationales. La COSAC soutient fortement toutes les initiatives ciblées à la protection des frontières extérieures et la restauration de régularité dans l´espace Schengen et pour cette raison salue la création du Corps européen de garde-frontières et garde-côtes. La COSAC insiste sur l´importance d´une mise en œuvre prompte du règlement relatif au Corps européen de garde-frontières et garde-côtes (EBCG) et la maîtrise du problème de retours insuffisamment rapides, en profitant pleinement du mandat de l´EBCG. Dans ce contexte, la COSAC rappelle le besoin de fournir des ressources matérielles et humaines en vue d´un fonctionnement opérationnel du Corps européen de garde-frontières et garde-côtes.

4.7 La COSAC salue les travaux envisagés sur le projet d´interconnexion du SIS (Système d´information Schengen) et de l´AFIS (Système automatisé d´identification dactyloscopique) pour identifier les personnes disparues au moyen des empreintes digitales, et aussi l' étude de faisabilité et la proposition législative sur un système de l´UE pour les informations et autorisations de voyages (ETIAS), qui devraient être publiés sous peu et qui contribuera à la protection des frontières de l´UE et à la détection des personnes ayant dépassé la durée autorisée du séjour dans l´UE. La COSAC souligne l'enjeu d'une mise en œuvre effective de ces nouveaux outils dans les plus brefs délais.

4.8 Soulignant les enjeux pour la sécurité et le contrôle des frontières de l'UE, la COSAC souhaite que les discussions au Parlement européen sur la mise en place d'un système d'entrée/ sortie pour l'enregistrement des entrées et sorties des ressortissants de pays tiers franchissant les frontières extérieures des États membres de l'Union européenne et la création d'un programme d'enregistrement des voyageurs (RTP) aboutissent dans les meilleurs délais.

4.9 Finalement, la COSAC souligne l´importance du partage des bonnes pratiques lors de l´intégration des jeunes migrants et de leurs familles dans les communauté locales en ce qui concerne l´éducation et un bon travail.